Label FFTA

Le label FFTA s'articule autour de 3 pôles d'activités :

- La Vie Associative : Organisation du club, sa vie interne et externe.
- Les Activités Sportives : Les services proposés aux adhérents (apprentissage, entraînement, encadrement), le projet sportif en individuel et par équipe.
- Les Équipements : la Salle, le Terrain et le Parcours.

Le label OR est décerné à :

Intitulé du club : ARCHERS DU BASSIN D'ARCACHON

Localité : LA TESTE DE BUCH

Numéro d'affiliation : 1233002

Pour la période : du 01/09/2016 au 31/08/2018 Fait à Noisy le Grand, Le 21 février 2018 Le président de la F.F.T.A. Jean-Michel CLEROY ARCHERS DU BASSIN D'ARCACHON A l'attention de M. le Président Monsieur GLEYZE J FRANCOIS 21 B RUE DU STADE 33470 LE TEICH

CLUB ETAF DE LA NOUVELLE AQUITAINE

Le classement des clubs ETAF a été publié et parmi ceux ci

4 clubs font parti de la Nouvelle Aquitaine

- Lescar 4 ème, (64)
- Boé 12 ème, (47)
- Arcachon 15 ème (33)
- Ardin 18 ème (79) et nouveau club ETAF.

Citoyens du sport

Les évènements tragiques survenus en France en 2015 montrent combien il est nécessaire d'être actif pour préserver nos valeurs républicaines.

Nous avons tous un rôle à jouer, c'est pourquoi la FFTA a répondu présent à l'appel de l'Etat et met en place son Plan Fédéral Citoyen. Il reprend les deux grands axes du plan national initié par le comité interministériel « égalité et citoyenneté : la République en actes » du 6 mars 2015 afin de resserrer les liens sociaux et de renforcer le mieux vivre ensemble.

Pour que ce plan soit efficace, chacun doit y apporter sa contribution : la fédération, les ligues, les comités départementaux, les clubs et tous les citoyens licenciés de la FFTA qu'ils soient dirigeants, entraîneurs bénévoles ou professionnels, arbitres ou « simples archers ».

Deux grands axes : transmettre nos valeurs et favoriser l'accès au tir à l'arc aux publics qui en sont éloignés

Transmission des valeurs citoyennes

- Respect
- Loyauté
- Courtoisie
- Convivialité
- Altruisme
- Non-violence
- Fairplay

Favoriser l'accès à la pratique du tir à l'arc par les publics qui en sont éloignés

- Personnes en situation de handicap
- Femmes
- Jeunes de 12 à 25 ans notamment dans le cadre scolaire, des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).
- Personnes atteintes de maladies, affections...

Cet accès à la pratique permettra la transmission de nos valeurs et également l'intégration dans la société de jeunes qui pourraient en être à la marge.